



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale

**OCCITANIE**

Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable

**Avis conforme  
de dispense d'évaluation environnementale,  
rendu en application de l'article R. 104-35 du Code de l'urbanisme,  
sur la modification simplifiée n°8 du PLU de Tarascon-sur-Ariège (09)**

N°Saisine : 2024-014736

N°MRAe : 2025ACO95

Avis émis le 03 juillet 2025

Par courrier reçu le 30 avril 2024 par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), la commune de Tarascon-sur-Ariège a sollicité un avis conforme de la MRAe sur le projet de modification simplifiée du n°8 du PLU de Tarascon-sur-Ariège au titre de l'article R 104-35 du Code de l'urbanisme relatif à l'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable.

En l'absence de réponse dans le délai de deux mois, l'avis de l'autorité environnementale est réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R. 104-34.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.